

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le mardi 20 avril à 18h, le Conseil Municipal de Dammarie-sur-Loing, dûment convoqué le 16 avril 2021, s'est réuni à huis-clos et en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Ducardonnet, maire. Cette séance est enregistrée vocalement.

Présents : M. Alexandre Ducardonnet, M. Julien Chenault, M. Michel Lachèze, M. Denis Salin, M. Rafaël Castilla, Mme Rose-Anne Bonneau, Mme Patricia Le Fur, Mme Sylvie Reine, M. Gilbert Debost, Mme Béatrice Beauté.

Excusé : M. Rafaël Castilla donne pouvoir à Denis Salin et M. Jean-Pierre Beauchesne.

Secrétaire de séance : M. Salin Denis.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2021 :

Après sa lecture par M. le Maire, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Vote des taxes foncières :

- Taxe foncière sur le bâti :

En 2020, la taxe foncière sur le bâti se décomposait en part départementale (18,56%) et part communale (15,50%). Cette année, pour compenser la perte de la taxe d'habitation, la part départementale intègre la part communale et passe à 34,06%. Pour nos administrés la taxe foncière sur le bâti reste la même.

- Taxe foncière sur le non bâti :

En 2020 le taux de la taxe foncière sur le non bâti était de 42,54%. M. le Maire propose de l'augmenter. Un taux de 45% est proposé, soit 3,46% d'augmentation, ce qui correspond à un revenu supplémentaire de 1 000€ pour la commune.

Ces deux taxes sont votées à l'unanimité par le conseil municipal.

Les comptes administratifs de la commune et de l'assainissement de 2020.

Les comptes administratifs communaux et d'assainissement 2020 ne sont pas prêts. Une reprise complète de la comptabilité provoque une grande quantité de travail.

Le trésor public participe quotidiennement avec notre secrétaire pour les finaliser. Nous avons jusqu'au 30 juin pour les valider.

Aujourd'hui nous allons vous présenter les budgets primitifs 2021 des comptes communaux et d'assainissement. N'ayant pas les reports (excédent ou déficit) des comptes 2020 nous les revaliderons plus tard par un budget modificatif.

Un exemplaire papier de chaque budget est remis à chaque conseiller municipal.

Le budget primitif de fonctionnement et d'investissement du compte communal sont présentés par M. le Maire. Il commente les chiffres de chaque chapitre. Il rappelle que la commission finances s'est réunie cinq fois pour établir ces budgets. Un échange s'établit avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Il annonce la perte d'une subvention de 17 000€ car le dossier n'a été présenté dans les temps au département par le conseil municipal précédent. (Subvention sur les travaux du clocher). Cette subvention devait couvrir l'achat des nouveaux bancs et des travaux pour l'église.

La décision du conseil municipal de vendre la maison des instituteurs, estimée à 45 000€, a été prise en compte dans le budget communal « recette d'investissement ».

Le remboursement de nos 4 emprunts s'élève à environ 50 000€ pour l'année 2021. Deux d'entre eux se termineront en 2022 (17 800€/an), un autre en 2024 (10 000€/an) et le dernier en 2026 (22 000€/an).

Budget primitif 2021 – Comptes communal

2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	325 843,79 €	95 000,00 €	420 843,79 €
Dépenses	325 843,79 €	95 000,00 €	420 843,79 €
Résultats	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Pour le **budget primitif assainissement**, dans les dépenses de fonctionnement il a été prévu des non valeurs suite au non paiement de nombreuses factures d'assainissement par nos administrés de 2007 à 2017 (montant des non valeurs : 17 000€).

Une nouvelle dépense concernant le traitement des boues de la STEP due aux mesures anti COVID. Nous ne sommes plus autorisés à les répandre sur les champs de notre commune. Les cuves étaient pleines (230 m3). M. le Maire a réussi à trouver une solution avec l'agglomération montargoise. Les boues ont été évacuées par un transporteur et traitées pour un montant 10 000€. Une demande d'aide va être demandée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les recettes de fonctionnement prennent en compte les 2 facturations envoyées en 2021. Sans le rattrapage proposée par la mairie, le budget serait impossible à équilibrer.

Le remboursement des 2 emprunts correspondant à la création de l'assainissement des Comnaillles s'élève à 5 900€ pour 2021. Le premier se terminera en octobre 2023 (1 850€/an) et le second en février 2025 (4 050€/an).

Budget primitif 2021 – Assainissement

2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	70 484,11 €	6 000,00 €	76 484,11 €
Dépenses	70 484,11 €	6 000,00 €	76 484,11 €
Résultats	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les deux budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Information :

Le poste d'agent, à mi-temps, proposé à Mme BALLANGER Pauline ne lui convient pas. Elle va arrêter de travailler pour la commune fin avril. Nous sommes à la recherche de nouveaux personnels.

Questions diverses

* Entretien de la station d'épuration

L'entretien de la station d'épuration par le SIAEP nous interpelle. Une convention datant de 2013 n'est plus respectée comme par le passé suite au changement de personnel. Une rencontre sur le site est prévu demain, le 21 avril, avec Mme CHAPUIS nouvelle présidente du SIAEP. Affaire à suivre.

* Sécurité place du village

L'audit proposé par le département pour étudier la sécurité de la place du village et de la rue d'Aillant jusqu'au chemin des Gévrils d'un montant avoisinant les 10 000€ subventionné à 50% par le Conseil Départemental est discuté.

Nous avons demandé à Mme CHAPUIS, maire d'Aillant son opinion sur le sujet. Elle est très satisfaite de cette démarche. A l'époque, en 2012, l'audit réalisé était subventionné à 80%. Elle a programmé 3 tranches de travaux. La dernière tranche au centre du village a été terminée en 2020.

Certains membres du conseil demandent à M. Maire de récolter l'opinion d'autres maires.

La séance est levée à 19 h 40

Le secrétaire de séance.

Le Maire.

Les membres du Conseil.